

pareille action prise par Chicago ou toute autre ville américaine des Grands lacs aurait sur ces lacs et sur le réseau du Saint-Laurent. L'effet serait nul sur le canal de la baie Georgienne, parce que le faite de partage est bien plus élevé que le niveau du lac Huron. Je pourrais encore citer l'opinion de l'Association maritime canadienne au sujet de l'effet qu'aurait ce détournement sur les Grands lacs. Page 95, il dit :

Le fait évident que le détournement de l'eau du lac Michigan à Toronto doit influer sur les niveaux des autres lacs et du fleuve Saint-Laurent est surabondamment établi par les autorités déjà citées et les demandeurs admettent presque la chose. Les chiffres soumis à la présente audition, de la part du Gouvernement canadien (calculés au regard des périodes de dépression) prouvent que jusqu'ici on a estimé les pertes au-dessous de la réalité. Ils indiquent l'abaissement de l'eau à divers endroits comme voici :

Pour soustraction à Chicago de 10,000 pieds cubes par seconde. :

	Pouces.
Lac Michigan.....	7.4
Sous-seuil de l'écluse au Sault-Sainte-Marie.....	7.0
Lac Huron.....	7.4
Lac Erié.....	6.1
Lac Ontario.....	4.5
Rapide Plat, fleuve Saint-Laurent.....	6.8
Canal Cornwall, écluse 21.....	5.0
Côteau.....	5.4
Montréal.....	10.2

En pareilles circonstances, il importe que ce pays veille au maintien du niveau des Grands lacs, en vue d'assurer la sécurité de la navigation.

Un autre aspect de cette question que le député de Nicolet (M. Lamarche) a parfaitement mis en relief, c'est son aspect militaire, et il ne faut pas perdre de vue que cette route ne sort pas du territoire canadien. Pendant plus d'un siècle, la paix a régné entre les Etats-Unis et le Canada, et j'en suis convaincu, c'est le vœu sincère de tout Canadien que la paix règne encore des siècles durant entre ces deux grandes nations voisines.

Il peut être intéressant de parler de quelques avantages stratégiques obtenus par la voie du canal de la baie Georgienne. Les conclusions que l'on peut tirer de la guerre de 1812, c'est que les victoires ou les défaites sur terre n'étaient pas vitales, mais leurs conséquences dépendaient de la maîtrise des lacs. Cette maîtrise fut possédée alternativement par les Anglais et les Américains et le succès de la campagne à toujours été du côté de la puissance qui était maître des lacs. Dans un livre du général G. W. Robinson, intitulé "Canada and Canadian Defence", je relève le passage suivant :

[M. G. V. White.]

Le lac Ontario est comparativement un lac plus important pour la défense du Canada que le lac Erié, et heureusement le rivage canadien du lac Ontario a présenté des facilités pour la construction d'un bon port : Kingston. Le succès d'un ennemi sur le lac Erié, ne peut pas, tant que le lac Ontario et la région située au nord, y compris le rivage oriental du lac Huron, serait entre des mains anglaises, réduire le Canada ou séparer la région à l'est de Toronto de Montréal jusqu'à la mer.

Le président Madison a écrit en 1812 :

La maîtrise des lacs par une force supérieure sur l'eau devait être une partie fondamentale de la politique nationale du moment où la paix de 1773 eut lieu.

Le duc de Wellington, écrivant à sir George Murray le 24 décembre 1814, s'exprima ainsi :

J'ai souvent répété au ministre que la supériorité navale sur les lacs est une condition *sine qua non* du succès dans une guerre sur la frontière du Canada, même si notre objet avait en vue seulement la défensive et j'espère que quand vous serez là, ils feront en sorte de vous la procurer.

Afin de suivre cet avis, le Canada construisit le canal Rideau entre 1812 et 1832 au prix de plusieurs millions de dollars, afin d'éviter les eaux internationales et de permettre la navigation entre Montréal et le lac Ontario. Pour montrer que ces conditions s'appliquent au moment présent et doivent être prises en sérieuse considération, il est nécessaire de signaler seulement que les Etats-Unis ont, avec le consentement du gouvernement canadien, négligé le traité Rush-Bagot de 1817, par lequel les forces navales sur les lacs entretenues par les Etats-Unis et l'Angleterre respectivement, ne devaient pas excéder : sur le lac Ontario, un navire ; sur les lacs d'en haut, deux navires, et sur le lac Champlain, un navire, et aucun d'eux ne devait avoir un tonnage supérieur à 100 tonnes, avec un armement composé d'un seul canon de 18 ; la convention pouvait prendre fin, après six mois, après avis de l'une ou l'autre partie. La convention a été pratiquement dénoncée par les Etats-Unis avec le consentement de l'Angleterre et du Canada, et les Etats-Unis ont maintenant plusieurs navires-écoles sur les Grands lacs, et chacun d'entre eux, en proportion de ce que le Canada possède sur les lacs, est un dreadnought comparé à un bateau de pêche. Les Etats-Unis ont encore sur les lacs plusieurs centaines de gros chargeurs en acier, d'environ 8,000 tonnes chacun, en proportion d'une douzaine ou deux qui appartiennent au Canada. La plupart de ces gros chargeurs pourraient être immédiatement armés de canons légers, pris dans les arsenaux des